

Produit : SEALITE REGULAR

FDS n° 266264

Date de création : 10/10/2008

Date de mise à jour : 11/12/2014

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de PRODUIT

SEALITE REGULAR

1.2 Utilisation pertinentes de la substance

Ciment de scellement définitif des canaux radiculaires

1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PRODUITS DENTAIRE PIERRE ROLLAND SAS

Adresse Z.I. du Phare - 17 avenue Gustave Eiffel - 33700 MERIGNAC - FRANCE

e-mail beatrice.laurent@acteongroup.com

Tél : + 33 (0)5 56.34.06.07

Fax : + 33 (0)5 56.34.92.92

NUMERO D'APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement 1272/2008/CE



Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (H317)

Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1 (H400)

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1 (H410)

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement

Mention (s) de danger

ATTENTION

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans un centre agréé.

EUH208 Contient du diiodothymol et de la colophane. Peut produire une réaction allergique.

La manipulation de cette substance peut éventuellement générer la formation de poussières capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

Conseil (s) de prudence

2.3 Autres dangers

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Poudre

Nom chimique (Concentration)			
N° CAS	N° CE	N° Index	Classification 1272/2008/CE
OXYDE DE ZINC (40-50 %)			
1314-13-2	215-222-5	030-013-00-7	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410
COLOPHANE HYDROGENEE (= 15 %)			
8050-09-7	232-475-7	650-015-00-7	Skin Sens. 1 H317
DIIODOTHYMOL (= 15 %)			
552-22-7	209-007-5		Skin Sens. 1 H317 Acute Tox. 4 H302

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au minimum 15 min. Consulter un ophtalmologiste
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas boire, ne pas vomir, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible

Produit : SEALITE REGULAR
FDS n° 266264
Date de création : 10/10/2008
Date de mise à jour : 11/12/2014

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Tous les moyens d'extinction sont utilisables

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition peuvent se former en cas d'incendie : Oxyde /oxyde de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions élémentaires Port de gants et de lunettes appropriées. Ne pas inhaler les vapeurs. Eloigner toute source d'ignition.

Moyens de protection Se reporter à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les égouts. Matière propre à polluer l'eau. Peut être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Aspirer ou recueillir avec un balai le produit répandu. Placer le tout dans un conteneur à déchets étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée pour la collecte des déchets.

6.4 Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle
Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination

7. MANIPULATION ET STOKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner de toute source d'ignition. Ne pas avaler. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Eviter de respirer les poussières. Laver les vêtements souillés avant réutilisation. Respecter les conditions d'emploi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Refermer rapidement et correctement après emploi. Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, à une température comprise entre + 5 °C et + 25 °C, à l'abri de l'humidité et de la lumière.

7.3 Utilisations finales particulières

Produit à usage professionnel dentaire

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Oxyde de zinc (poussière):
. France /Belgique/spain VLE 10 mg/m3
. Germany VLE 4 inhalable aerosol mg/m3
Colophane : UK VLE 0,05 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Si risque d'exposition aux poussières ou fumées : port de masque de protection type FFP2.
Protection des mains Port de gants appropriés imperméables
Protection des yeux Lunettes de protection.
Protection de la peau et du corps Vêtement de protection
Se laver les mains après utilisation
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre
Couleur Légèrement grise
Odeur Iodée
pH Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Non disponible
10.2 Stabilité chimique Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilités de réactions dangereuses Aucune connue
10.4 Conditions à éviter Non disponible
10.5 Matières incompatibles Réactif ou incompatible avec les acides et alcalis
10.6 Produits de décomposition dangereux Non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë DL₅₀ oxyde de zinc (rat) > 5000 mg/kg
Irritation Un contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produit : SEALITE REGULAR

FDS n° 266264

Date de création : 10/10/2008

Date de mise à jour : 11/12/2014

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Oxyde de zinc	Résultats	Exposition
Algues - Selenastrum capricornutum	Aiguë CE50 0.17 mg/l	72 heures
Daphnie - Daphnia magna	Aiguë CE50 1 mg/l eau douce	48 heures
Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	Chronique NOEC 0.017 mg/l eau douce	72 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Log Pow = 2.2 pour oxyde de zinc

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur
Les emballages des produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

UN 3077 : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)
ADR : Classe 9 Groupe d'emballage III
IMDG Classe 3 Groupe d'emballage III
IATA : Classe 3 Groupe d'emballage III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositif médical de classe III suivant la directive 93/42/CEE

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications successives :

Version 1 du 10/10/2008 : Création

Version 2 du 04/07/2013 : Mise au format du règlement CE 453/2010 Annexe I

Version 3 du 11/12/2014 : Conversion au règlement CE 1272/2008

Abréviations :

Skin Sens. 1. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Restrictions d'emploi recommandées

ATTENTION : Produit destiné exclusivement à un usage professionnel dentaire

Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document